

Bruxelles, le 5 décembre 1960

EXPOSE GENERAL

de M. Robert MARJOLIN

Vice-Président de la Commission de la C.E.E.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui à cette tribune, ce devait être M. Petrilli mon ami et collègue de la Commission de la Communauté Economique Européenne, qui devait faire la présentation générale de cette Conférence européenne sur le Progrès technique et le Marché Commun.

Appelé à de hautes fonctions dans son pays, M. Petrilli m'a demandé de le remplacer. Je l'ai fait par amitié, mais non sans embarras, conscient du désappointement qui serait le vôtre lorsque vous sauriez que ce n'est pas lui qui introduirait les travaux de cette conférence qu'il avait conçue et préparée, avec les deux autres Exécutifs. Je m'excuse donc par avance pour tout ce qu'il peut y avoir d'incomplet et d'insuffisant dans cet exposé.

+
+ +

La conférence à laquelle vous vous apprêtez à prendre part réalise un projet dont la première conception remonte au début de l'année 1959, et qui a mis dans l'esprit des Exécutifs européens un certain temps avant de prendre son contour définitif.

Avant d'en venir finalement à l'idée d'aujourd'hui, c'est-à-dire à celle d'un large forum où savants et praticiens tenteront de tracer, en tenant compte du processus d'intégration économique en cours, les perspectives à la fois économiques et sociales de l'application de l'ensemble des nouvelles techniques dans les pays du Marché Commun, les Exécutifs européens avaient envisagé des objectifs moins vastes. Et il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler une ou deux étapes par lesquelles a passé la conception de cette conférence pour mieux dégager la signification de la définition et des objectifs qui ont finalement été retenus.

Nous avons, en effet, pensé d'abord à l'organisation d'une conférence qui se concentrerait principalement, sinon exclusivement, sur les conséquences sociales de l'automation. C'est là le point de départ de la réflexion qui a conduit à l'organisation de la conférence d'aujourd'hui.

Les Exécutifs européens sont pénétrés de l'importance des transformations que l'automation est en train d'introduire dans les méthodes de production, mais nous sommes surtout conscients de l'ampleur des répercussions sociales qu'inévitablement ces nouvelles techniques auront en particulier sur l'emploi. Les préoccupations que nous éprouvons vis-à-vis des conséquences sociales de l'automation nous avaient fait repousser au second plan, du moins pour un certain temps, d'autres problèmes qui, à la réflexion, nous sont apparus aussi importants.

En premier lieu, nous sommes arrivé à la conviction, qu'il était impossible, ou en tout cas illogique, de ne retenir comme progrès technique que celui qui prend la forme de l'automation et d'écarter provisoirement les autres. En effet, bien qu'il y ait de sérieuses raisons pour considérer que l'automation est aujourd'hui la forme la plus extrême, la plus avancée du progrès technique, il nous est apparu indispensable de la replacer dans le courant de ce qu'il est convenu d'appeler les "techniques nouvelles", ainsi que dans le processus évolutif, plus complexe encore, que constitue le progrès technique en général, processus où des transformations conformes à des techniques considérées comme anciennes (mécanisation traditionnelle, électrification) se mêlent à d'authentiques innovations telles que la technique des rayonnements.

L'automation n'est que l'ultime stade du développement de l'idée de machine et se distingue de la mécanisation traditionnelle par un degré de perfection et d'autonomie plus élevé, non par une différence de nature. Mais, d'autre part, dans la mesure où l'automation présente une différence essentielle par rapport aux formes antérieures de la mécanisation, c'est par l'application qu'elle fait de l'électronique. Et ce sont les usines atomiques qui ont été parmi les premières usines automatisées.

D'autres exemples confirmeraient, si c'était nécessaire, que, si l'analyse peut dissocier différents aspects du progrès technique, la réalité ne nous offre pas l'image de techniques diverses progressant isolément, mais nous montre, au contraire, qu'un certain degré de solidarité les unit entre elles.

C'est ainsi que de l'idée d'une conférence sur l'automatisation on est passé à celle d'une conférence sur le progrès technique en général, étant entendu cependant que, dans cette conférence, l'accent serait mis néanmoins sur les plus nouvelles des techniques en cours de diffusion: haute mécanisation, technique nucléaire, utilisation de nouveaux matériaux, automation, car c'est le développement de ces techniques qui présente, notamment sur le plan des répercussions sociales, dont je parlerai toute à l'heure, la plus grande part d'inconnu ou d'incertain.

Les Executifs européens sont parvenus par ailleurs à la conclusion que, tout en se concentrant sur les conséquences sociales du progrès technique, il y avait un stade intermédiaire qu'il n'était pas possible d'ignorer, je veux parler des conséquences proprement économiques du progrès technique, car ce n'est que dans la mesure où il s'insère dans l'économie que le progrès technique entraîne des conséquences sociales.

Il était donc impossible de parler des conséquences sociales du progrès technique sans examiner d'abord les conséquences économiques. Cette seconde extension n'a cependant pas modifié le caractère profond qu'avec nos collègues de la Haute Autorité de la CECA et de la Commission Européenne de l'Energie atomique nous aimerions voir prendre à cette conférence.

Nous considérons, en effet, que s'il est rationnel d'introduire dans notre examen les conséquences économiques du progrès technique, notre objectif est essentiellement de déterminer les effets humains de ce progrès technique et de voir ensemble quels sont les moyens à notre disposition pour essayer d'en atténuer les conséquences les plus graves et faire en sorte que l'homme bénéficie pleinement de ce progrès technique sans avoir à connaître de nouveau toutes les souffrances qu'ont entraînées dans le passé les mutations techniques.

J'en viens maintenant, Mesdames et Messieurs, à l'organisation même de la Conférence. Trois idées y ont présidé, qui se reflètent dans la structure même des groupes de travail qui ont été constitué.

En premier lieu, les Exécutifs européens ont voulu que le sujet soit abordé sur deux plans différents: sur le plan des problèmes généraux d'une part, mais aussi sur celui des secteurs économiques particuliers, la conjonction de ces deux approches, permettant de prendre une vue aussi développée que possible, en largeur et en profondeur de l'ensemble de la question. Les débats se dérouleront donc dans deux séries de groupes de travail: Une première série de six groupes de travail, clôturée par une séance plénière, doit être consacrée à l'étude des problèmes-clefs: emploi, concurrence, relations professionnelles, formation professionnelle, investissements, salaires, thèmes centraux autour desquels vont s'organiser les échanges de vues de caractère général. Une seconde série de trois groupes de travail, clôturée elle aussi par une séance plénière, sera consacrée aux analyses par secteur économique: industrie, transports, travaux administratifs, les deux premiers étant divisés en sous-groupes pour les analyses par branches: industrie sidérurgique, industrie chimique, industrie mécanique, industrie du bâtiment, industrie électro-technique, mines de houille pour le secteur industriel; chemins de fer, routes, voies navigables, transports aériens et navigation maritime pour le secteur des transports.

Si l'agriculture a été exclue de ce programme, c'est parce que le progrès technique et les problèmes économiques et sociaux qui y sont liés y revêtent des aspects trop spécifiques pour qu'il ait paru opportun de les évoquer dans cette conférence. Et cela d'autant plus que la Commission de la Communauté Economique Européenne se dispose à réunir dans les premiers mois de l'an prochain, une conférence sur les aspects sociaux de la politique agricole commune, où sera largement évoqué le problème des répercussions sociales de progrès techniques qui présentent des différences notables avec ceux qui se poursuivent dans les autres secteurs.

Telle est donc la première idée directrice : combiner la discussion générale et la discussion par secteur.

La seconde idée directrice a été que la dualité des plans sur lesquels vont se situer les débats exigeait une dualité de compétence parmi les participants. En d'autres termes, il convenait, pour l'étude préliminaire des problèmes-clefs, de faire appel à des personnalités du monde universitaire, tandis que les analyses sur le plan des secteurs et des branches devaient normalement incomber à des personnalités du monde professionnel. Les rapporteurs et les co-rapporteurs ont été désignés en conséquence.

Mais autant ce principe a été jugé valable pour la première phase de la discussion, autant on a jugé au contraire que l'un des grands intérêts de la conférence était précisément la confrontation des hommes de science et des hommes de pratique, et qu'il fallait par conséquent organiser la succession des débats de telle sorte que cette confrontation puisse avoir lieu directement au sein de chaque groupe de travail. C'est pourquoi il a été décidé que les groupes de travail consacrés aux problèmes-clefs et les groupes de travail consacrés aux secteurs et branches se succèderaient. Les techniciens pourront ainsi prendre part aux groupes de travail sur les problèmes généraux qui les intéressent et verser aux débats le fruit de leur expérience pratique et, de même, en intervenant au sein des groupes de travail sur les secteurs et branches, les universitaires aideront à établir une liaison nécessaire entre les problèmes spécifiques qui seront discutés et les problèmes économiques et sociaux d'ensemble.

La troisième idée directrice enfin qui s'est traduite dans le choix des problèmes-clefs a été qu'il fallait centrer les débats de la conférence sur des thèmes rejoignant le plus possible les préoccupations des institutions européennes en matière de politique économique et de politique sociale, préoccupations qui découlent des traités que ces institutions ont mandat d'appliquer.

C'est à dire que les Exécutifs européens attendent de la Conférence des indications propres à éclairer leur politique dans certains domaines essentiels. Le choix des problèmes-clefs témoigne de l'importance du point de vue social dans leurs préoccupations.

C'est le progrès social qui est en fin de compte le but de la construction européenne, progrès conçu par les auteurs des Traités comme une "amélioration constante des conditions de vie et d'emploi, grâce à un développement économique harmonieux.

Je tiens à préciser ici que les Exécutifs européens comprennent le progrès social dans le sens le plus large. Ce progrès ne doit pas concerner seulement, l'augmentation régulière du revenu réel des travailleurs de tous les secteurs d'activités, mais également le niveau de vie collectif, les investissements sociaux, tels que les hôpitaux, les écoles, les logements, qui, autant que le revenu individuel, contribuent à améliorer les conditions de vie des travailleurs; bien entendu l'idée de progrès social comporte aussi pour nous la réduction de la durée du travail, ainsi que l'amélioration des conditions et de la sécurité du travail, car la machine économique, n'est pas destinée à produire pour produire, mais à produire pour rendre l'homme heureux.

Ainsi, dans l'organisation de la Conférence, l'accent a été mis sur les problèmes sociaux, en particulier sur le problème de l'emploi, c'est à dire celui des répercussions quantitatives et qualitatives des innovations techniques sur le travail humain, le problème des salaires, et aussi d'autres problèmes, tels que celui des relations professionnelles, c'est à dire des rapports des travailleurs et des employeurs, celui de la formation professionnelle qui, à mesure que nous examinons les problèmes sociaux de la Communauté, apparaît comme l'un des plus essentiels. Enfin le choix de la concurrence et des investissements comme thèmes généraux de la réflexion plus particulièrement économique sur les problèmes du progrès technique s'impose car il est évident que c'est une étude précise de ces deux problèmes qui permettra de déterminer les conséquences sociales du progrès technique.

+

+ +

Après ces quelques indications générales sur l'organisation et les objectifs de la Conférence, je voudrais maintenant essayer de montrer comment cette Conférence s'insère dans l'action menée par les trois Exécutifs européens.

Il est inutile de souligner les liens qui existent entre la création de la Communauté européenne et le développement du progrès technique en Europe.

Si le rythme de croissance se maintient et s'accélère au cours des prochaines années en Europe, il sera possible de surmonter les difficultés de tout genre qui freinent la réalisation du Marché Commun. Dans une économie en expansion rapide, il sera facile d'abolir les obstacles qui séparent encore les économies de nos six pays. Mais les obstacles seraient insurmontables si le progrès économique et technique était trop lent. La première condition du Marché commun est un progrès économique rapide et la première condition d'un progrès économique rapide est un progrès technique rapide.

Mais surtout le Marché commun doit permettre aux économies de nos six pays de bénéficier pleinement du progrès technique et d'en exploiter toutes les possibilités. C'est parce que les marchés nationaux actuels sont trop petits, parce que le développement de la conjoncture nationale est trop incertaine, que le Marché commun a été réalisé afin de permettre l'utilisation optimale de toutes les possibilités d'augmentation de la production.

Le lien qui existe entre le progrès technique et le Marché commun est donc un lien de cause à effet dans les deux sens. Le progrès technique est indispensable au Marché commun, mais le Marché commun est nécessaire à la pleine utilisation du progrès technique.

Au seuil de vos travaux, je voudrais vous indiquer où nous en sommes des nôtres et tenter d'esquisser les premières conséquences du Marché commun dans la mesure où elles sont déjà perceptibles. Cette Conférence s'ouvre à un moment où le Marché commun se trouve à la fois au lendemain de grands succès et à la veille de sérieuses difficultés. Pour parler

des succès tout d'abord, les résultats ont dépassé les espérances des plus optimistes. Au cours des trois dernières années, les échanges entre nos six pays se sont développés avec une rapidité exceptionnelle. Au cours de l'année 1959, les échanges intra-communautaires ont augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente et au cours des six premiers mois de l'année 1960, par rapport à la même période de l'année précédente, un nouvel accroissement de l'ordre de 35 % a été enregistré.

Je voudrais insister sur l'importance de ces chiffres et sur le resserrement des liens qu'ils supposent entre les économies de nos six pays. Chaque jour des liens nouveaux se créent entre industries, entreprises de toute nature, groupements professionnels et syndicats. Ces liens constituent la trame de la nouvelle Europe économique qui est en cours de création. Cette réussite des premières années a permis au mois de mai dernier aux gouvernements des Etats-membres de décider, sur proposition de la Commission, d'accélérer la mise en oeuvre du Traité : dans quelques domaines, au 31 décembre 1960, soit un an avant la date prévue, les Etats membres procéderont à une nouvelle baisse de 10 % des droits de douane. L'an prochain, selon les circonstances, une ou deux nouvelles réductions porteront à 40 ou 50 % la réduction des tarifs douaniers entre les six. Ainsi il n'est pas exclu que dans un an la moitié du chemin soit accomplie sur la voie de l'union douanière. En outre, les Etats membres se sont engagés à abolir totalement entre eux le contingentement industriel avant le 31 décembre 1961 et à effectuer, le 31 décembre prochain, le premier rapprochement vers le tarif extérieur commun de leurs droits à l'égard des pays tiers.

Il est difficile de dire dans quelle mesure le climat économique favorable de nos six pays est dû au Marché commun ou à d'autres facteurs. Cependant, il y a de fortes présomptions pour que ce dynamisme que connaissent actuellement nos six pays soit dû dans une large mesure à la réalisation du Marché commun ou plus exactement aux perspectives qu'ouvre le Marché commun. Les industriels et les commerçants de la Communauté savent que, dans un petit nombre d'années, toutes les

barrières aux échanges auront disparu et que c'est à l'échelle de l'Europe qu'ils devront tenter leur chance.

Cet élargissement du marché a entraîné un rythme soutenu de la croissance de la production dans nos pays. Il est frappant de constater que les résultats ont été particulièrement remarquables dans les pays qui accusaient un retard sur le développement économique moyen de la Communauté. Au moment où le Traité fut signé, certains ont pu prétendre que le Marché commun allait bénéficier aux régions les plus développées et appauvrir encore les moins favorisées. Après trois ans d'expérience, c'est le résultat inverse que l'on peut constater : le pays qui est aujourd'hui à la pointe du développement économique de l'Europe, qui enregistre les pourcentages les plus élevés d'accroissement de production, où l'emploi a tendance à augmenter le plus rapidement est l'Italie. L'augmentation de la production industrielle italienne sera d'environ 18 % en 1960 par rapport à 1959.

Dans l'ensemble de la Communauté, nous constatons qu'en 1960 la production industrielle aura augmenté de 11 % et le produit national brut de 6,5 %. Ce sera là des chiffres qui égalent ou dépassent ceux de la Russie soviétique, alors que l'Europe occidentale ne dispose pas de ce considérable réservoir de main-d'oeuvre que constitue l'agriculture russe; l'essentiel de nos progrès doit être réalisé par une augmentation de la productivité, donc par une application du progrès technique.

Tels sont les succès enregistrés jusqu'à présent dans l'Europe en voie d'unification. Mais je vous ai dit aussi que nous nous trouvons à la veille de sérieuses difficultés.

Il ne suffit pas d'abattre les barrières aux échanges pour réaliser notre entreprise, il faut encore unifier les politiques des Etats. En effet, sans cette unification, la Communauté resterait fragile puisqu'il serait possible aux gouvernements de suivre des voies divergentes. Ces divergences pourraient être temporairement masquées par des conditions générales favorables, mais elles se manifesteraient tôt

ou tard et pourraient entraîner l'application des clauses de sauvegarde que l'on a dû introduire dans le Traité. C'est dire qu'il est aussi important d'unifier les politiques que d'abattre les obstacles aux échanges. En outre, dans certains domaines, l'élimination des obstacles aux échanges est très difficile et les méthodes traditionnelles sont pratiquement dépourvues de signification; je parle en particulier de l'agriculture, domaine dans lequel l'intervention des Etats est si profonde que, pour réaliser la liberté des échanges, il est nécessaire d'harmoniser ou d'unifier les interventions.

Ici, je ne peux qu'énumérer quelques uns des domaines dans lesquels l'action est engagée : l'agriculture, dont je viens de parler, les ententes industrielles, le droit d'établissement, la libre circulation des services, la politique commune de l'énergie, la politique commune des transports.

Le temps est trop limité pour que je puisse évoquer toutes les difficultés que pourra rencontrer notre action dans ces différents domaines. Mais je voudrais m'arrêter quelques instants sur l'un d'eux... la politique sociale.

La question essentielle est ici celle de l'emploi : comment éviter que le progrès technique, ou plutôt l'usage qui en est fait, n'ait des conséquences défavorables sur la condition des travailleurs ? Comment ménager les transitions pour que le passage d'une branche d'activité à une autre s'accompagne du minimum de friction ? L'essor de la production auquel nous assistons entraînera nécessairement un essor de l'emploi, mais aussi des changements profonds dans la répartition de la main-d'oeuvre. Quel que soit le rythme du développement général, il est inévitable qu'il y ait des industries ou des branches d'activité dont la main-d'oeuvre se contracte. Il est inévitable qu'il y ait des migrations à l'intérieur de chacun de nos pays ou d'un pays à l'autre de la Communauté. Comment faire pour que ces migrations s'accomplissent dans les conditions les moins défavorables pour ceux qui devront émigrer ? Comment faire enfin pour que s'accomplisse au mieux pour les travailleurs

./.

les changements inévitables dans la répartition des qualifications professionnelles ? Bien qu'il soit prématuré de dire quelles seront les conséquences du Marché commun et du progrès technique sur les qualifications professionnelles, on peut d'ores et déjà prévoir qu'il y aura une diminution des emplois de pure force physique, que beaucoup de métiers qualifiés seront dégradés en métiers de simple exécution et qu'il y aura, en sens opposé, un accroissement des métiers demandant de hautes qualifications, ainsi qu'une extension des métiers dits administratifs par rapport aux métiers productifs. Comment faire pour que ces changements se fassent sans que les travailleurs soient profondément lésés dans leurs conditions d'existence ? Comment éviter également que des régions entières ne soient affectées par ces mouvements ? Il est certain que des régions profiteront plus particulièrement de ces changements tandis que d'autres pourraient avoir à en souffrir : et ici je ne pense pas seulement aux travailleurs de l'industrie, mais également aux commerçants, aux artisans, et plus généralement à tous ceux qui sont employés dans les services.

Pour résoudre ces problèmes, les Communautés disposent d'un certain nombre d'instruments : mécanismes d'adaptation et de reconversion pour la Haute Autorité, Fonds social, Banque Européenne d'Investissements pour la Commission du Marché commun. Mais il est clair que l'action des gouvernements sera prépondérante. Les moyens d'action et les ressources financières dont ils disposent doivent permettre d'atténuer les conséquences dommageables du progrès technique et d'en exploiter pleinement les conséquences bénéfiques.

L'important est donc que gouvernements, institutions européennes, syndicats ouvriers, organisations professionnelles, et plus généralement tous les responsables du développement économique et social de nos pays parviennent à une conception globale du développement économique et de mesures qui doivent être prises pour qu'il se réalise de la manière la plus ordonnée possible. En un mot, nous devons faire naître une conscience communautaire des conséquences sociales du progrès économique. Cela importe bien davantage que l'utilisation de tel ou

tel pouvoir particulier, que les Traités nous ont donné. En dernière analyse, les progrès s'accomplissent lorsqu'il y a une convergence des esprits vers un même but.

Les décisions deviennent faciles à prendre lorsqu'elles expriment les mêmes convictions. C'est pour créer cette conscience communautaire que cette conférence se réunit. Nous faisons appel à vos idées et à votre expérience mais nous vous demandons plus encore : au cours de cette semaine, nous voudrions que se dégage dans les groupes de travail dans lesquels vous allez siéger, non seulement une vue commune, mais je dirais une passion commune : celle de l'Europe, non pas d'une Europe abstraite, mais de l'Europe des hommes dont la justification est d'améliorer la condition de ceux qui y vivent.